



DÉCISION DU MAIRE

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE – SELDON FINANCE – APPLICATION NORIA RH

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législative et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 précité ;

Considérant le contrat ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est conclu un contrat avec la Société Seldon Finance pour la mise à disposition de l'application NORIA RH.

Article 2 : La Société Seldon s'engage à mettre à disposition de la collectivité l'application NORIA RH et concède un droit d'utilisation de cette dernière en contrepartie d'une redevance.

Article 3 : La souscription de ce contrat comprend, les réunions de lancement préalables à la démarche, la mise en service de l'application, la reprise des données nécessaire au paramétrage, une session de formation à l'attention des utilisateurs et l'abonnement annuel à la plateforme.

Article 4 : La Ville de Tarnos s'engage à communiquer tous les éléments nécessaires aux paramétrages et s'acquitter de la somme suivante 8 220,00 € TTC correspondant aux réunions de lancement et analyse des données à reprendre (900,00 €), aux frais de mise en service (2 250,00 €), session de formation (900,00€) et à l'abonnement annuel 2800,00 €

Article 5 : Cette somme est prévue au budget 2024.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Président de la Société Seldon Finance

Fait à Tarnos, le 04 juin 2024

"Publié sur le site Internet
de la ville le 06.06.24"

Le Maire de Tarnos,
Marc MABILLET

